|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | | |
| Bureau de développement  des télécommunications (BDT) | |  | |
|  |  |  | |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-5 | Genève, le 24 mai 2011 | |
|  |  |  | |
|  |  |  |  |
| Contact: | Christine Sund, Coordonnatrice a.i., Commissions d'études de l'UIT-D | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  – Aux Membres du Secteur UIT-D  – Aux Associés de l'UIT-D  – Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D | |
| Téléphone: | +41 22 730 5990 |
| Téléfax: | +41 22 730 5545/730 5484 |
| E-mail: | [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) |
|  |  |
| Objet: | Convocation des deuxièmes réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la cinquième période d'études: Commission d'études 1: 5-9 septembre 2011 Commission d'études 2: 12-16 septembre 2011 | | |
| Madame, Monsieur,  En accord avec Mme Roxanne McElvane, Présidente de la Commission d'études 1 et M. Mokrane Akli, Président de la Commission d'études 2, j'ai l'honneur de vous inviter aux deuxièmes réunions des Commissions d'études de l’UIT-D pour la cinquième période d'études. Ces réunions se tiendront au siège de l'UIT à Genève, comme suit:  • Commission d'études 1: 5-9 septembre 2011  • Commission d'études 2: 12-16 septembre 2011  Les Commissions d'études sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur UIT-D et des Associés de l'UIT‑D, qui sont invités à assister aux réunions des Commissions d'études et des Groupes du Rapporteur, à fournir des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes, à mettre à disposition des experts qui participent aux activités des Commissions d'études et à assumer des postes à responsabilité, par exemple occuper des fonctions de Rapporteurs ou de Vice-Rapporteurs.  Afin de progresser dans l’étude des Questions confiées aux deux Commissions d’études de l’UIT-D, telles qu'elles ont été approuvées par la CMDT-10, deux séries de réunions ont été organisées en 2011, en plus des réunions annuelles des Commissions d’études prévues pour septembre 2011. La première série de réunions des Groupes du Rapporteur a eu lieu du 21 mars au 1er avril (Questions confiées à la Commission d’études 2), tandis que la deuxième série de réunions des Groupes du Rapporteur (Questions confiées à la Commission d’études 1) s’est tenue du 2 au 13 mai. En outre, le Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) relative à la "participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre", dont il est considéré qu’il fait partie de la Commission d’études 2, se réunira les 6 et 7 juin, immédiatement après la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT‑R (gestion du spectre). Vous trouverez des informations détaillées concernant ces deux séries de réunions et la réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9 aux adresses suivantes:   * Première série de réunions des Groupes du Rapporteur (21 mars ‑ 1er avril): <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=11946> * Deuxième série de réunions des Groupes du Rapporteur (2 au 13 mai): <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=11945> * Réunion du Groupe mixte sur la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) (6 et 7 juin): <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=12063>   **Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions**  Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux **Commissions d'études** peuvent être consultés sur:  Commission d'études 1  • Projet d'ordre du jour (<http://www.itu.int/md/D10-SG01-OJ/fr>)  • Projet de calendrier (<http://www.itu.int/md/D10-SG01-ADM/e>)  Commission d'études 2  • Projet d'ordre du jour (<http://www.itu.int/md/D10-SG02-OJ/fr>)  • Projet de calendrier (<http://www.itu.int/md/D10-SG02-ADM/e> )  **Inscription et demandes de bourse**  Les inscriptions préalables se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer.  L'inscription sur place débutera le lundi 5 septembre 2011 à 8 h 30 au bâtiment Montbrillant. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Les délégués qui se seront inscrits au préalable devront seulement apporter leur lettre de confirmation et présenter une pièce d'identité avec photo.  Le rôle des coordonnateurs est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur TIES, à cette [adresse](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/edrs/TIES/auth/ITU-D/delegate/edrs.focalpoint?_eventid=4000059).  Si votre Administration ou organisation n'a pas de coordonnateur ou si un changement est nécessaire, veuillez prendre contact à l'adresse [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int).  Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa:  pour la Commission d’études 1, ici (<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=11947>)  pour la Commission d’études 2, ici (<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/blkmeetings.aspx?blk=11948>)  Si votre Administration/organisation n'a pas de coordonnateur, ou si elle souhaite modifier ses coordonnées et/ou procéder à un changement de coordonnateur, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, sur papier à en-tête, ses nom, prénom et adresse électronique par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).  Dans les limites du budget disponible, une bourse complète par pays peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA), et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion.  La **demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 9 août 2011**. Veuillez noter que vous devez d'abord **envoyer votre inscription** avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse.  *Les formulaires reçus après ces dates ne seront pas pris en compte.*  **Interprétation**  L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant le 3 août 2011 pour la réunion de la Commission d’études 1 et avant le 10 août 2011 pour la réunion de la Commission d’études 2.  En fonction des demandes qui auront été reçues à ces dates limites, et à condition qu'il y ait au moins cinq demandes pour une langue donnée, l'interprétation sera assurée dans les langues demandées.  **Questions à l’étude**  Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que devront étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑10, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D:  Commission d'études 1: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/index-fr.aspx?stg=1>  Commission d'études 2: <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/index-fr.aspx?stg=2>  **Contributions aux travaux des Commissions d'études**  Votre contribution à l'étude des Questions figurant dans le programme des réunions, pour examen par l'une ou l'autre des Commissions d'études sera très appréciée. Vous pourrez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Conformément à la politique mise en œuvre par l'UIT pour réduire le coût et le volume des documents, les contributions qui ne sont pas brèves et concises et ne proposent pas de mesures précises seront examinées à titre d'information uniquement.  Les contributions pour suite à donner et/ou information ne doivent pas être d'une longueur supérieure à cinq (5) pages et doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez sur:  <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index-fr.asp>.  Conformément au numéro 12.1.1 de la Résolution 1, la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **4 juillet 2011 pour la Commission d'études 1** et au **13 juillet 2011 pour la Commission d'études 2**. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront distribués que dans la langue originale.  **Documentation**  Les réunions des Commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l’adresse:  <http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2010-2014/reference_documents/ITU-D_UserGuideSync-fr.html>  Il est demandé aux délégués de s’assurer qu’ils disposent d’un compte TIES leur permettant d’accéder aux documents des réunions des Commissions d’études. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d’un compte TIES sont disponibles à l’adresse:  <http://www.itu.int/TIES/index.html>  Des ordinateurs portables, en nombre limité, seront également mis à la disposition des délégués qui en auraient besoin.  **Informations pratiques**  La Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre à l'adresse:  <http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/visa.aspx>. Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. | | | |

|  |
| --- |
| Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web [www.itu.int/travel/](http://www.itu.int/travel/). D'autres informations pratiques seront affichées sur le site web des Commissions d'études au cours des semaines à venir.  Je compte sur votre participation active aux travaux de nos Commissions d’études.  Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  Brahima Sanou  Directeur  **Distribution**:  – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  – Aux Membres du Secteur UIT-D  – Aux Associés de l'UIT-D  – Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |